



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion électronique du Mercredi 05 Août 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

Excusé : M. Claude AURIAC.

INFORMATIONS

- REPRISE DES CHAMPIONNATS SENIORS :

* **N3** : dimanche 30 Août 2020

* **R1** : samedi 13 Septembre 2020

* **R2 et R3** : samedi 26 et dimanche 27 Septembre 2020

- A NOTER pour le N3 :

* Le stage annuel des arbitres Elite Régionale et du groupe Espoirs FFF de Ligue étant prévu le samedi 29 août 2020 à Tola Vologe, les matchs de cette 1^{ère} journée du championnat **N3** fixés à cette date sont programmés exceptionnellement le **dimanche 30 août 2020** à 15h00. Toutefois, les clubs ont la possibilité de les disputer – après accord écrit et selon les formalités réglementaires – à 18h00 ou à tout autre horaire le dimanche.

Merci d'en prendre acte.

* Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.

HORAIRES

RAPPEL DE L'ARTICLE 31 DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LAuRAFoot :

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS

- **Horaire légal :**
 - Samedi 18h00 en R1.
 - Dimanche 15h00 en R2 et R3.
- **Horaire autorisé :**
 - Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1.
 - Dimanche 14h30 en R2 et R3.
 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 : uniquement- en lever de rideau et avec exclusion du R1.
 - Samedi entre 19h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2 et R3.
 - Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1.

SENIORS FEMININES

- **Horaire légal :**
 - Dimanche 15h00
- **Horaire autorisé :**
 - Dimanche 14h30
 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 : uniquement en lever de rideau.
 - Samedi entre 19h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2F.
 - Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1F.

JEUNES

- **Horaire légal :**
 - Dimanche 13h00.
- **Horaire autorisé :**
 - Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes
 - Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

JEUNES FEMININES

Mêmes règles que pour les Jeunes

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPELS

- REMPLACEMENT DES JOUEURS (Article 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.** Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.** Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

COURRIERS DES CLUBS (Horaires)

- REGIONAL 1 – Poule A :

F.A LE CENDRE : Tous les matchs à domicile se disputeront le dimanche à 15h00.

R.C. VICHY : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00 sur la pelouse du stade Darragon à Vichy.

C.S. VOLVIC : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Michel Champeboux.

- REGIONAL 1 – Poule B :

U.S. BLAVOZY :

Le match n° U.S. BLAVOZY / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) se disputera le samedi 12 septembre 2020 à 18h00 au stade de Panassac.

Les autres matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le dimanche à 15h00 au stade de Panassac.

OLYMPIQUE SALAISE RHODIA : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le samedi à 18h00 au stade R. Mazaud 1 à Salaise sur Sanne.

- REGIONAL 1 – Poule C :

GRENOBLE FOOT 38 : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche.

F.C. DE LIMONEST : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche à 15h00 sur la pelouse du stade Courtois Fillot.

- REGIONAL 2 – Poule A :

F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE: Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront sur le terrain n°4 du stade Baradel.

F.C. ALLY-MAURIAC : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 20h00.

- REGIONAL 2 – Poule B :

COTE CHAUDE SP. SAINT ETIENNE : tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) disputeront le samedi à 19h00 au stade A. Dury à Saint Etienne.

A. AM. LAPALISSE : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00 sur la pelouse du stade communautaire de Lapalisse.

C.S. VOLVIC : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Michel Champleboux (si accord de l'adversaire).

- REGIONAL 2 – Poule C :

F.C. ROCHE SAINT GENEST : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 sur la pelouse du stade Etienne Berger à Saint Genest Lerpt (si accord de l'adversaire).

SPORTING CLUB DE LYON : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (3) se disputeront le samedi à 19h00.

- REGIONAL 2 – Poule D :

Av. S. SUD ARDECHE FOOTBALL : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi soir.

U. MONTILIENNE S. : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Tropenas (si accord de l'adversaire).

- REGIONAL 3 – Poule A :

SUD CANTAL FOOT : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 20h00.

A.S. VARENNOISE : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00.

- REGIONAL 3- Poule C :

DOMES SANCY FOOT : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00 sur la pelouse naturelle de Nebouzat.

A.S. LOUCHYSOISE : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00.

- REGIONAL 3 – Poule E :

C.S. NEUVILLOIS : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00.

- REGIONAL 3 – Poule F :

CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 19h00 sur la pelouse synthétique du stade intercommunal.

- REGIONAL 3 – Poule G :

U.S. GYMNIQUE LA FOUILLOUSE : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00.

F.C. LYON F. : Rencontres de l'équipe Seniors (2) qui se disputeront au stade Georges Vuillermet en lever de rideau de l'équipe U17 Nationaux :

* Dimanche 08 novembre 2020 : F.C. Lyon (2) / F.C. Val Lyonnais – Coup d'envoi à 13h00

* Dimanche 22 novembre 2020 : F.C. Lyon (2) / U.S. La Fouillouse – Coup d'envoi à 12h30

* Dimanche 06 décembre 2020 : F.C. Lyon (2) / Olympique Belleruche – Coup d'envoi à 12h30

* Dimanche 28 mars 2021 : F.C. Lyon (2) / S.A.Thiers – Coup d'envoi à 13h00.

- REGIONAL 3 – Poule H :

OLYMPIQUE CLUB EYBENS : Tous les matchs à domicile se joueront le samedi à 19h00 au stade Roger Journet à Eybens.

C.S. LAGNIEU : Horaires de l'équipe Seniors (1)

* matchs le samedi à 19h00 du 01/09/2020 jusqu'au 31/10/2020

* matchs le samedi à 18h00 du 01/11/2020 jusqu'au 31/03/2021

* matchs le samedi à 19h00 du 01/04/2020 jusqu'à l'avant dernière journée.

VENISSIEUX FOOTBALL CLUB : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche.

- REGIONAL 3 – Poule I :

L'ETRAT LA TOUR : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 19h00 au Complexe Sportif des Ollières.

C.S. VIRIAT : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 20h00 sauf en période hivernale (du 01/12/2020 au 28/02/2021) où ils auront lieu le dimanche à 15h00.

Ent. A.S.C.E PIERRELATTE : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 (si accord de l'adversaire).

- REGIONAL 3 – Poule K :

F.C. ANNONAY : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 (si accord de l'adversaire).

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance

